



COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**Élections en Haïti
DES IRRÉGULARITÉS ÉLECTORALES, MAIS SURTOUT DE GRANDS DÉFIS DE
DÉVELOPPEMENT, SELON LE DÉPUTÉ BENOIT CHARETTE**

Saint-Eustache, le 2 décembre 2010 — De retour au pays après une mission d'observation en Haïti, le député de Deux-Montagnes, Benoit Charette, a constaté de nombreuses irrégularités dans le processus électoral, mais rien qui ne démontrerait une vaste fraude organisée. En contrepartie, ce deuxième séjour en Haïti en 2010 a malheureusement confirmé les appréhensions de M. Charette : la perle des Antilles peine à se relever après le violent tremblement de terre de janvier dernier, alors qu'une épidémie de choléra sévit dans certains secteurs.

Connaissance du milieu et mission

Rappelons que Benoit Charette était le seul député québécois présent en Haïti à titre d'observateur international pour les élections présidentielles, législatives et sénatoriales qui se sont déroulées le 28 novembre dernier. Il connaît très bien le pays pour s'y être rendu à de nombreuses reprises au cours des quinze dernières années. Il y a notamment travaillé comme coopérant international. Ainsi, au cours des derniers jours, il a agi comme observateur pour l'Organisation internationale de la Francophonie, une instance regroupant 55 pays et gouvernements membres, dont le Québec et Haïti. La mission à laquelle il a pris part était composée d'officiels de pays d'Europe et d'Afrique. Il a pu s'entretenir avec les principaux candidats à la présidence haïtienne.

L'importance de ces élections

« Ces élections revêtaient une importance capitale pour le pays. Elles ont d'abord été repoussées à quelques reprises à cause du tremblement de terre. Aussi, les Haïtiens devaient légitimer leur gouvernement, compte tenu du rôle que ce dernier doit jouer en ces temps particulièrement difficiles. Enfin, la communauté internationale se devait d'avoir des interlocuteurs sanctionnés par la population afin de poursuivre les efforts de reconstruction et de développement du pays. Il est encore tôt pour déterminer si ces objectifs ont été atteints. En effet, de nombreuses irrégularités ont été constatées et il faut maintenant déterminer si ces dernières ont faussé la volonté populaire », commente Benoit Charette.

Les élections du 28 novembre constituaient une première étape du processus électoral qui devrait normalement se conclure le 16 janvier 2011 avec le second tour. Ce n'est qu'au lendemain de cette date, si tout se déroule bien, que l'ont connaîtra les élus.

En ce qui concerne la présidence, plusieurs indices laissent entendre que deux candidats de l'opposition, Michel Martelly et Mirlande Manigat, seront les deux candidats en lice. Dans l'éventualité d'une victoire de Mme Manigat, ce serait la première fois qu'une femme occuperait cette fonction dans l'histoire d'Haïti.

Irrégularités électorales

Ce dernier rappelle qu'il est obligatoire de détenir une carte d'identité électorale pour voter en Haïti. « Des milliers d'électeurs n'ont pas reçu à temps pour l'élection. D'autres, également nombreux, ont été privés de leur droit de vote puisque leurs noms ne se retrouvaient pas sur la liste électorale de leur centre de vote. Aussi, des représentants de partis politiques ont été empêchés, dans un certain nombre de cas, d'observer le déroulement du vote alors qu'il s'agit d'un droit reconnu. Tous ces accrocs alimentent la méfiance à l'égard du processus électoral, amenant plusieurs citoyens et candidats à crier à la fraude et à demander l'annulation des élections », explique M. Charette.

Bien qu'il ait été témoin de nombreuses irrégularités, rien n'amène le député à parler, pour l'instant, d'une fraude électorale massive et orchestrée. « Pour parler de fraude, il faut d'abord qu'elle soit prouvée en démontrant l'intention derrière les gestes posés. Chose certaine, des problèmes majeurs d'organisation peuvent expliquer, en bonne partie, les nombreuses irrégularités observées. Ces problèmes devront à tout le moins être résolus pour le second tour des élections, afin que les électeurs puissent être convaincus que leur volonté démocratique est véritablement respectée. Ils étaient d'ailleurs nombreux à vouloir voter dimanche dernier. Il faut maintenant déterminer quel pourcentage d'entre eux a pu réellement le faire librement », observe-t-il.

Défis pour le pays

L'État haïtien doit prioritairement se développer de telle sorte qu'il puisse assumer pleinement ses responsabilités, estime Benoit Charette, qui précise que 85 % du budget de l'État provient de contributions de la communauté internationale. « Ceci ne se traduit pas par des actions concertées et coordonnées, mais bien par des milliers d'initiatives souvent isolées. Conséquemment, il est difficile de penser à un plan de développement d'ensemble. Les organisations internationales sont indispensables en Haïti, mais leur rôle doit être revu de sorte que l'État haïtien puisse assurer la coordination de leurs actions pour en faire un tout cohérent. Le défi est d'autant plus important que le tremblement de terre de janvier dernier a tué plus du tiers des fonctionnaires, soit 18 000 personnes. Ce n'est donc pas un pays qui doit être reconstruit, mais également son État », annonce M. Charette.

Mais il demeure optimiste. « Le pays continue de progresser sur différents plans, et ce, malgré le fait que les améliorations que je note depuis quinze ans ne surviennent pas aussi rapidement que je pourrais le souhaiter. Bien entendu, les impacts du tremblement de terre du 12 janvier dernier et l'épidémie de choléra constituent des difficultés majeures auxquelles le pays devra également faire face », conclut Benoit Charette qui entend retourner en Haïti pour le second tour électoral.

-30-

Renseignements : Benoit Charette
450 623-4963